Eaubonne CDD – Conseil Développement Durable

Compte-rendu réunion plénière du 9 décembre 2024

1. Validation compte-rendu réunion du 16/09/2024

Le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2024 est validé.

2. Retour de la mairie sur les propositions d'aménagement du secteur gare (présentées par le groupe de travail Mobilité).

La commission mobilité avait proposé la création de neuf passages piétons au sein du quartier de la Cerisaie Jean Macé.

Pour rappel les coûts de création d'un passage piétons sont d'environ 4000€.

L'ensemble des passages piétons proposés ont été réalisés fin 2024.

Plusieurs échos de compliments ont été faits sur la signalisation au sein de la population. Une habitante prévient toutefois que les couleurs en jaune partent. La mairie propose de vérifier.

<u>Propositions d'aménagement secteur gare :</u>
La mairie a recherché des endroits qui permettent aux piétons de traverser en sécurité sans gêner la circulation des vélos, voitures …
Les solutions proposées sont :

1. Marquage d'une zone partagée très courte où les piétons sont prioritaires et les bienvenus sur la Chaussée Place Mandela. Matérialisée par des panneaux et un marquage au sol de la zone rencontre.
2. La section de voie passe à 20km/h.
3. Installation de panneaux délimitant la zone de rencontre.

Une habitante demande comment est l'éclairage à cet endroit (suffisant ?).

<u>Réponse de la mairie</u> : elle répond que l'éclairage est réglementaire. A Ermont, l'éclairage est bleu. La mairie rappelle que l'éclairage bleu n'est pas réglementaire car notamment nocif pour la faune et la flore.

<u>Propositions d'aménagement Rue du Bel Air :</u>

Par rapport aux solutions envisagées, la mairie rappelle que l'enjeu est de ne pas générer plus de comportements inappropriés voire dangereux que de bénéfices réels.

1. Marquage d'une zone partagée (avantage : de plus en plus d'automobilistes connaissent et ralentissent. Pour ce faire, ajout de marquage + panneaux.

2. La circulation vélo à double sens dans cette zone 20 resterait interdite par arrêté municipal (rue trop étroite et besoin cycliste limité, la rue JJaurès, parallèle et plus directe permet déjà de descendre du centre ville vers la gare). Une habitante souligne qu'un panneau "cycliste autorisé" est en contradiction avec les mesures actuelles .

<u>Réponse de la mairie</u> :Ce point va être revu (a priori suppression du panneau)

NB : Les aménagements proposés sont des solutions à moindre coût et rapides à mettre en oeuvre, même si ce ne sont pas des solutions parfaites. Elles pourront évoluer à plus long terme.

3. Bilan sur la collecte des biodéchets

32 tonnes de biodéchets entre décembre 2023 et novembre 2024. A l'échelle des trois villes, 1,5 tonne de biodéchets sont collectées chaque semaine. Cela semble bien mais au final rapporté au nombre cela ne fait pas tant que ça. Cela ne comprend pas par ailleurs les restaurants ou restauration collective comme les EPHAD, écoles, crèches. Uniquement les ménages.

Pour les restos, des réticences par rapport aux difficultés de mise en place en cuisine: (odeurs, coûts, perturbations de leur service et organisation …). Une relance va être faite par la mairie auprès de ces professionnels pour les convaincre de l'intérêt et des coûts engendrés si le traitement des déchets est mal fait.

Idem pour les collectivités, elles n'ont pas encore été approchées et vont l'être prochainement.

La qualité du tri est satisfaisante. La mairie n'a eu aucun refus de la part du prestataire de traitement sur l'année.

La collecte va être poursuivie sur l'année 2025 et la ville de Deuil la barre va être intégré dans la démarche intercommunale

Un habitant demande s'il y a potentiellement d'autres emplacements à exploiter.

Réponse de la mairie : Historiquement, un point de collecte n'a pas été installé Résidence du Champ de Course difficulté d'installer une borne. Sauf une ou deux bornes, pour le moment il n'y a pas d'autres emplacements envisagés. Pour le moment, il y a 12 points de collecte.

Pour savoir si un point de collecte est efficace, ils sont pesés.

Un Habitant demande : Est-ce qu'on sait si les populations qui habitent autour de la borne sont mises au courant. Ont-ils été sensibilisés sur cette démarche.

Le syndicat Emeraude a engagé des conseillers pour faire du porte à porte pour informer, des flyers, Eaubonne mag … Toutefois, il faut poursuivre ces efforts.

Une habitante demande : y-a-t-il eu des sensibilisations au sein des écoles ?

Réponse de la mairie : le Syndicat Emeraude intervient dans les écoles et la mairie va voir si le sujet des biodéchets est abordé.

4. Point d'avancement sur le projet de collecte des mégots

Lors du conseil municipal du 2 octobre, la ville a délibéré sur la contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME. La subvention serait de 1,08€ par habitant. 27000€ de subvention maximum.

Une cartographie des poubelles existantes sur l'espace public a été réalisée par le service développement durable de la mairie.

Cartographie en lien avec le CVL : https://macarte.ign.fr/carte/milEGn/Projet-CVL-EAUB

Il faut que la mairie choisisse d'abord le mobilier pour choisir les emplacements (par rapport au coût notamment).

Il s'agit maintenant de cibler les principaux emplacements où des mégots sont jetés à terre pour prioriser l'installation des points de collecte de mégots. Les cantonniers de la ville, les services techniques savent dire où ils ramassent le plus de mégots. Mais cela reste à compléter ⇒ voir ci-dessous les projets 2025 du CDD

Prochaines étapes du projet :

Une fois la cartographie faite, 3 étapes :

1. Volet communication.
2. Volet administratif
3. Répression : faire réaliser panneaux « obligation de ne pas jeter » …

Une habitante rappelle la condamnation de l'éco-organisme Alcome récemment:

- Filières REP : l'État inflige une première sanction financière à Alcome
- Filières REP (2/4) : Alcome taclé pour non-respect de l'objectif principal du cahier des charges
- L'éco-organisme Alcome condamné une nouvelle fois par l'Etat 26 juin 2024

Une habitante demande si la Mairie a eu d'autres retours d'autres villes.

Pour en savoir plus: alcome.eco

NB: Alcome est le premier et seul éco-organisme dédié à la filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) des mégots.

Réponse de la mairie : les retours d'autres municipalités indiquent que Alcome accompagnent bien sur la communication, le choix des cendriers, …

5. Organisation des projets 2025

3 sujets ont été évoqués en septembre

i. Suivi de l'utilisation des nichoirs :

La mairie a fait une cartographie des nichoirs, disponible ici: 2024 Nichoirs et un récapitulatif des emplacements:

Emplacements		Nombre de nichoirs
Cimetière	Ancien cimetière	1
	Nouveau cimetière	2
Parc du Castel		2
Luat	Côté Plaine	5
	Côté Tennis	5
Potager de la Chesnaie		7

Parc du Val Joli	Accès Route de Saint Leu	7
	Accès Route de Montlignon	5
Parvis de l'Orange Bleue / Place du lavoir		2
Parc de Mézières		4
Conservatoire du musique		4
Parc Château Philipson		3
Parc Claude Monet		4
Coulée verte Alliance		6
Flammarion		4

Stéphane, à l'initiative du projet, propose qu'au prochain CDD (13 janvier) il fasse une proposition d'organisation du suivi de l'occupation des nichoirs au printemps 2025. Il faut être prêt en mars. Chacun pourra alors participer à la surveillance des nichoirs ou autres actions (ex création de textes pour sensibiliser les usagers de l'espace public sur la présence des nichoirs.)

Une habitante demande « est-ce que c'est important si les nichoirs ont été nettoyés ou pas.

Deux habitants présents parlent d'un partenariat passé avec la LPO qui était très bien et proposent de faire de même. L'exposition à la médiathèque avait en effet très bien marché. En plus, à la médiathèque, les parents viennent avec les enfants. C'est un endroit très propice pour ce genre de présentation et de sensibilisation. La suggestion est à étudier.

ii. Recensement/cartographie des îlots de fraîcheur en cas de fortes chaleurs

Définition d'un Îlot de Chaleur Urbaine (ICU) : Augmentation de températures plus élevée dans une zone urbaine que dans environnement immédiat. Ces augmentations de températures sont liées à l'influence de la ville.

- Lorsque les villes ne ventilent pas, il y fait beaucoup plus chaud. Les villes ont alors tout intérêt de trouver des agencements pour permettre cette circulation.
- Propriétés des matériaux : émission et absorption de chaleur, albédo (pouvoir réfléchissant d'une surface)
- Le mode d'occupation des sols entre végétaux et surfaces bétonnées

L'institut Paris Région a élaboré à l'échelle francilienne une cartographie des îlots de chaleur avec un zonage en fonction de la typologie de secteurs. Eaubonne a été cartographiée. Vert (zone de fraicheur) vs rouge (zone de chaleur) vs violet.

Adapter l'Île-de-France à la chaleur urbaine - acte 2 - Institut Paris Région

Cartographie de îlots de chaleurs
https://cartoviz2.institutparisregion.fr/?id_appli=icu&map=@2.275627037568882,48.989180709732345,12z

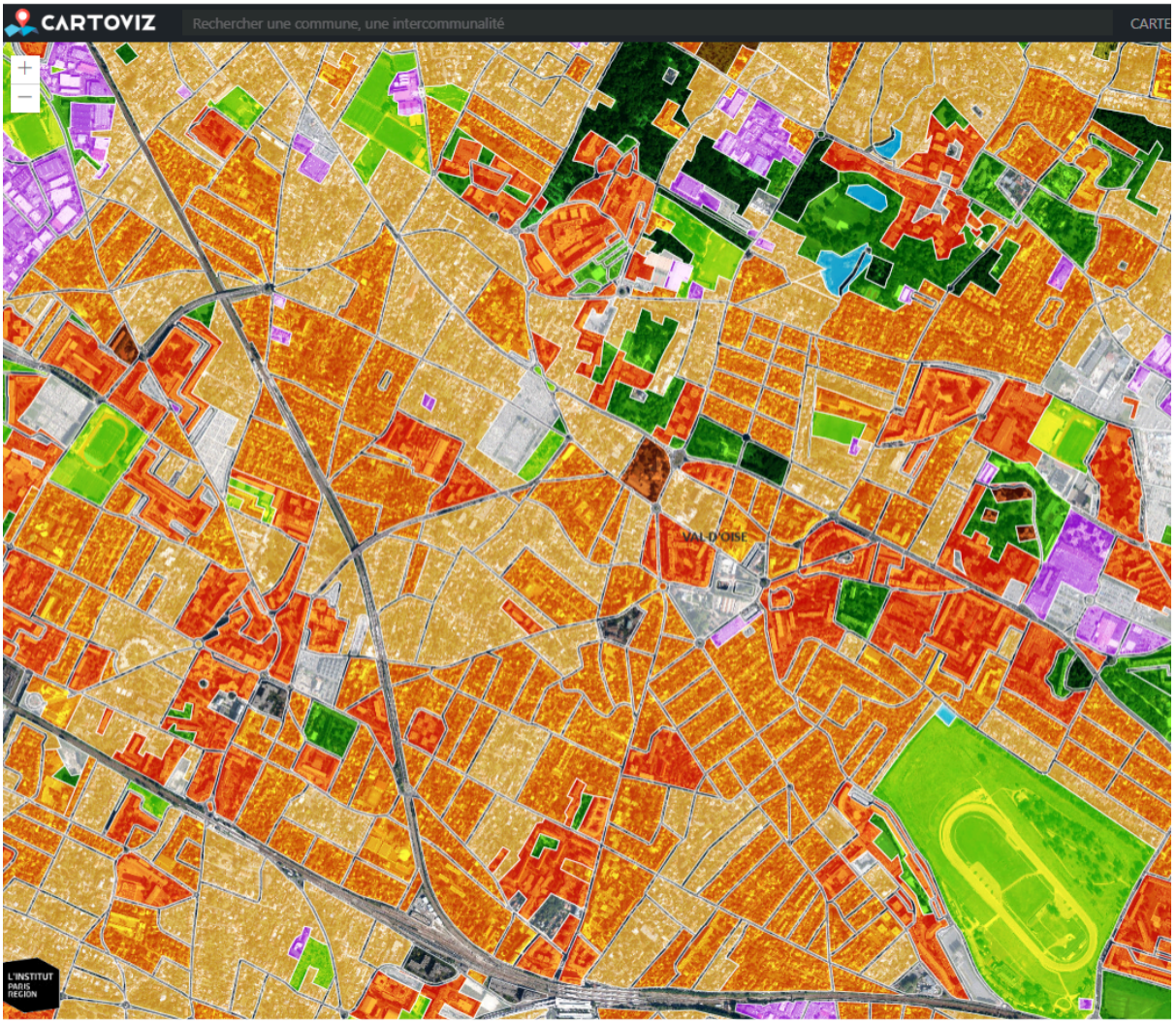

Question d'une habitante : si on se lance dans ce projet, cela servirait à quoi ? Quelles seraient les actions ?

Propositions des habitants présents :

- Essayer de trouver, lister un ensemble de solutions permettant de récupérer de la fraicheur ou diminuer de la chaleur. Exemple de la ville de Poitiers. Rendre la ville plus perméable
- on peut rapprocher les « îlots de chaleur » avec la mobilité car ça n'est pas agréable de circuler quand il n'y a pas d'ombre. Comment améliorer le confort de vie dans le cas de fortes chaleurs. On peut se rapprocher des schémas de circulation des pistes cyclables. De endroits où avoir plus de points d'ombre en cas de fort ensoleillement
- Relancer le « permis de végétaliser » car les mentalités ont changé. Autrefois, ça n'avait pas marché mais aujourd'hui on ne sait jamais. Concept des cours oasis. Sur végétaliser.

<u>Autre question d'une habitante : pouvez-vous réexpliquer ce que le PLU dit sur ce sujet ?</u>

<u>Réponse de la mairie</u> : Il permet de dire où on construit. Où on a le droit, la possibilité (physique), où c'est le plus joli, où ça n'est pas dangereux …. Le PLU reste un cadre. Il fixe également des contraintes

- Ex : Dans une cité pavillonnaire, il faut que la nouvelle maison ait le 50% de pleine terre (cela monte à 60% dans certaines zones).
- Pour le collectif, pas vraiment de règle définie.

Attention, cela considère ce qu'on voit mais pas ce qu'on ne voit pas. Exemple : si notre voisin construit une terrasse, cela ne se voit pas.

Le SDRIF (Le schéma directeur de la Région Île-de-France) qui a été voté en 2024, imposerait de ne plus artificialiser les zones naturelles + imposer plus d'espaces verts autour d'un projet.

On voit sur la carte projetée que l'ensemble de la zone d'Eaubonne est considéré comme urbanisée. Même s'il y a des jardins.

Questions à ce sujet :

1. Est-ce qu'il est prévu de communiquer sur les emplacements des îlots de fraicheur qui permettent via de la signalisation, de la communication, … pour dire aux gens où sont les ilots de fraicheur.

Réponse de la mairie : c'est typiquement ce que les travaux du CDD sur le sujet pourraient permettre de réaliser

iii. Accompagner le projet de collecte de mégots

Cf. point 4 ci-dessus. Rappelons que ce projet a été initié par le Conseil de Vie Lycéenne du lycée Louis Armand, il faudra voir avec eux comment travailler ensemble

⇒ sur la base de ces 3 projets, un questionnaire sera prochainement adressé aux membres du CDD pour que chacun se positionne sur un sujet sur lequel il va s'investir.

6. Questions diverses :

Question 1 : Un habitant demande s'il y a un bilan du travail du CDD dans l'Eaubonne mag. Cela fait 3 ans que le CDD existe, pourquoi ne pas faire un bilan, savoir ce qui y est fait, dire que les CR sont disponibles

La réponse de la mairie : Un bilan peut être publié, rappel que les articles pour Eaubonne mag doivent être envoyés 2 mois avant: Janvier, mars, mai, Juillet, septembre, novembre. => à envisager pour mars.

Question 2 : Zone : à côté de la maison de retraite près du Clos des Lilas, pourquoi ne pas faire un zone provisoire, végétalisée …

La réponse de la mairie : le problème est de mettre en place quelque chose pour le défaire ensuite car on décide d'y construire. Selon eux, il y a beaucoup d'autres projets à financer avant de faire celui-là.

Question 3 : y a-t-il eu des ateliers de « remise en selle ».

Réponse d'un habitant.

- MDB à Ermont qui remettent en selle. La mairie d'Ermont a proposé des endroits les samedis matin.

- MDB font des ateliers de réparation de vélo. Tous les 1er dimanches de chaque mois.
- Journée vélo : « tous en selle » en avril-mai. Petite remise en selle. Plus à destination des enfants.
- Idée avancée par un habitant suite à cette question : proposer de parrainer (accompagner) pour des trajets plus longs (ex: domicile - travail). MDB le fait mais uniquement pour les adhérents. On pourrait peut-être penser à ce genre d'initiative sur Eaubonne.

Question 3 : Où en est-on sur l'aménagement du parc du Castel.

Réponse de la mairie : des travaux ont été réalisés. en cours: terminer les clôtures. Ensuite, aménagements à faire.

Question 4 Une habitante demande quelle est la procédure pour proposer un nouveau sujet sur l'Ordre du jour.

Réponse de la mairie : le faire au fil de l'eau et une quinzaine de jours avant le prochain CDD car l'ordre du jour est consolidé avec le bureau une semaine environ avant le RDV.

Question 5 : une habitante indique qu'il serait important et « urgent » de retirer panneaux « fin de 30 » à la sortie des écoles car les gens accélèrent.

Réponse de la mairie : la mairie prend note et s'en occupe.

Question 6 : Est-il prévu un recensement de la mairie sur le parc des arbres de la ville.

Réponse de la mairie : La Mairie va faire un retour à ce sujet à cette dame.

Prochain CDD: 13 janvier à la salle des fêtes de 20h à 23h

Un moment convivial est proposé à cette occasion, libre à chacun d'apporter galette, cidre, jus de fruits ...